



Attention ! Une mitsva vous est proposée et expliquée régulièrement



MOUSSAR

Beth HamidrachTORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com

בס"ד

MITSVA N° 13 : INTERDICTION DE CROIRE EN D'AUTRES DIEUX QU'HACHEM

Le verset de Chémot 20-3 interdit à tout juif de croire et même de penser qu'il existe d'autres dieux en dehors d'Hachem. Une personne qui croit qu'il existe d'autres dieux, ou qui croit que l'on peut associer un autre dieu ou un homme à Hachem, est considérée comme « kofer », c'est-à-dire reniant Hachem. Nous devons être prêts à donner notre argent et même notre vie pour défendre cette idée dans le cas où l'on nous demanderait de reconnaître l'existence d'un autre dieu.

Le « Sefer Haakéda » écrit que puisque toute autorité autre que celle d'Hachem nous est interdite, aussi si une personne amasse de l'argent et y accorde de l'importance, elle transgresse l'interdit de la Torah de ne pas faire des dieux d'or et d'argent.